

Numéro	DL260605-DPE04	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Enseignement	
Objet	Signature de la charte d'engagement des partenaires du projet alimentaire territoriales de l'Eurométropole de Strasbourg	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 juin 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, DREYFUS Elisabeth, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, VANDERLIEB Christine, KAYSER Joëlle, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, LEVY Thomas, CLAUS Stéphanie, DUFANT Véronique, HERBEAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, HURELLE Gautier, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, DURAND Jérémy, VIVET Laurent, LOUIS Lucas, Conseillers

Etaient absents :

- Madame HECKEL Huguette ayant donné procuration à Madame MASSE-GRIESS Dominique
- Monsieur SCHEUER Serge ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur BUCHHOLZER Jean-Christophe
- Madame MARIVAL Sylvie ayant donné procuration à Madame RIMLINGER Barbara
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur DURAND Jérémy
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Monsieur LOUIS Lucas

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	29 mai 2026
Date de publication de la délibération :	15 juin 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	15 juin 2026

Numéro	DL260605-DPE04	1/6
Matière	8.1. Domaine de compétence par thèmes - Enseignement	

IV. ENFANCE ET JEUNESSE

4. SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Des enjeux alimentaires forts pour le territoire

L'alimentation, en comptant les pertes et le gaspillage alimentaire, fait partie des cinq principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre et donc au dérèglement climatique qui frappe nos territoires. Une transformation des systèmes alimentaires face aux enjeux sanitaires et sociaux est indispensable.

Les territoires ont un rôle crucial à jouer. La résilience alimentaire passe par notre capacité à initier une dynamique territoriale associant l'ensemble des pouvoirs publics, les partenaires socio-économiques et les citoyens pour permettre d'assurer une action efficace de transformation sur l'ensemble de la chaîne du système alimentaire.

Si elle ne peut viser l'autonomie alimentaire, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite anticiper les risques à venir et diversifier ses sources d'approvisionnement. Il faut pour cela multiplier les alliances territoriales, mais aussi développer la production locale, préserver les terres agricoles, installer des agriculteurs, créer des jardins partagés, développer une offre locale, encourager la demande en produits locaux et de qualité (cantines scolaires, restaurateurs, citoyens, etc.).

Un Projet Alimentaire Territorial eurométropolitain (PAT)

Dès 2021, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont réalisé un diagnostic alimentaire territorial puis initié le lancement d'une large concertation tout en déployant plusieurs actions de mobilisation citoyenne dans le but de définir une stratégie alimentaire globale et de mettre en place un nouveau modèle de mobilisation et de gouvernance multi-acteurs.

Cette démarche, labellisée "Projet Alimentaire Territorial" (PAT) par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, permet à tout acteur socio-économique ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de participer à la mise en œuvre de la stratégie définie.

La vision partagée par l'ensemble des acteurs pour la stratégie territoriale est de favoriser l'alimentation saine accessible à toutes et tous, dans le respect des écosystèmes, en faveur de l'économie locale, pour une plus grande résilience alimentaire du territoire. Celle-ci se décline en six axes :

Numéro	DL260605-DPE04	2/6
Matière	8.1. Domaine de compétence par thèmes - Enseignement	

1. Manger à sa faim : rendre l'alimentation de qualité accessible à chacun et chacune sans disparité
2. Bien manger : proposer une alimentation saine, de qualité et durable qui permette d'être en bonne santé
3. Produire durablement : accompagner l'agriculture face aux défis de demain
4. Produire autrement : favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement
5. Développer notre économie et notre culture : renforcer nos filières et valoriser nos savoir-faire
6. Ne rien gâcher : réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire

Pour chaque axe de la stratégie, un plan d'action précise les objectifs fixés ainsi que les principaux projets de la collectivité et des partenaires pour les atteindre.

La ville d'Illkirch-Graffenstaden a l'opportunité de bénéficier d'un diagnostic territorial gratuit réalisé en collaboration avec l'Eurométropole. Ce diagnostic servira de socle pour mobiliser les acteurs locaux, structurer un projet de territoire et instaurer une dynamique de développement local.

Dans le cadre du PAT, le diagnostic alimentaire communal permettra d'éclairer les enjeux spécifiques à la restauration scolaire. Avec 185 000 repas servis annuellement sur la commune, cette démarche offrira des éléments de connaissance pour définir un cadre cohérent et structuré. Les actions orienteront l'optimisation des pratiques et renforceront la synergie entre les services, ceci dans un objectif d'amélioration continue des Accueils Collectifs de Mineurs.

Adhérer au PAT permet à la Ville de :

- Bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement technique,
- Structurer ses actions dans un cadre reconnu et éligible aux financements externes,
- Renforcer son attractivité en tant que commune engagée dans la transition alimentaire, écologique et sociale.

En complément des actions menées par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, deux à trois actions multi-partenariales sont mises en œuvre tous les ans par l'EMS et couvrent l'ensemble des enjeux de manière transversale comme les « Fabuleuses légumineuses » (participation d'Illkirch-Graffenstaden en février 2026).

Une gouvernance clairement identifiée

Les actions conduites dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (diagnostic et accompagnement technique) représente des enjeux pour la Ville. Un PAT est une feuille de route pour transformer un territoire durablement de manière solidaire et innovante. L'alimentation est un levier de développement. L'adhésion à cette charte est un moyen d'engager cette dynamique.

Numéro	DL260605-DPE04	3/6
Matière	8.1. Domaine de compétence par thèmes - Enseignement	

Le PAT s'articule autour de :

- De la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg qui s'engagent comme chefs de file du Projet Alimentaire Territorial : compétentes pour répondre à des nombreux enjeux en matière d'alimentation, elles assument le rôle d'impulsion territoriale ;
- Des acteurs socio-économiques ;
- Des citoyennes et citoyens ;
- Du Comité partenarial.

Définir une politique alimentaire claire et structurée permet d'offrir un paradigme commun pour les habitants d'une même aire territoriale. Les stratégies sont identifiées en concertation avec les acteurs du territoire afin de construire une identité collective et dans l'objectif de développer les synergies.

Une Charte d'engagement des partenaires

Afin de formaliser les engagements des partenaires, une charte d'engagement a été coconstruite en comité partenarial. Elle décrit cette stratégie et précise les rôles et engagements des différents acteurs de la démarche.

A travers cette charte, les partenaires s'engagent à :

- Identifier les solutions d'avenir à développer de façon partenariale et participer à leur co-construction et déploiement ;
- Mettre en commun les données et ressources à mobiliser pour enrichir le diagnostic alimentaire territorial et les différents projets collectifs ;
- Systématiser les retours d'expérience et le partage des meilleures pratiques, sur la base de leurs propres expériences et/ou en mettant à profit leurs réseaux, lors des temps dédiés et au sein des différents projets collectifs,
- Communiquer sur les bénéfices de la transition alimentaire et promouvoir les démarches locales exemplaires et les réussites collectives,
- Faire preuve d'exemplarité dans leurs propres activités professionnelles sur les 6 axes de la stratégie.

Les membres du Comité partenarial s'engagent particulièrement à être actifs au sein du comité afin de définir les priorités pour répondre aux enjeux du territoire, identifier les solutions communes, les mettre en œuvre et les évaluer.

S'engager dans cette démarche collective, en signant cette charte d'engagement, permettra à Illkirch-Graffenstaden de :

- **Faire partie d'un réseau d'acteurs engagés pour la transition alimentaire et créer des synergies ;**
- **Contribuer à alimenter la réflexion collective et susciter des transformations,**
- **Déployer des solutions collectives concrètes et utiles pour favoriser la résilience alimentaire du territoire ;**

Numéro	DL260605-DPE04	4/6
Matière	8.1. Domaine de compétence par thèmes - Enseignement	

- **Bénéficiaire de la visibilité du projet pour attirer et fidéliser le public, mais aussi favoriser et soutenir les initiatives locales.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime (définition des projets alimentaires territoriaux) ;

VU le Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, « *Les projets alimentaires territoriaux (...) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique, ou dans le cadre d'une démarche collective de certification environnementale prévue à l'article L. 611-6. Ils favorisent la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible et contribuent à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale.*

A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés » ;

CONSIDERANT que dès 2021, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont réalisé un diagnostic alimentaire territorial puis initié le lancement d'une large concertation avec plus d'une vingtaine de partenaires du territoire tout en déployant plusieurs actions de mobilisation citoyenne dans le but de définir une stratégie alimentaire globale et la mise en route d'un nouveau modèle de mobilisation et de gouvernance multi-acteurs ;

CONSIDERANT que cette démarche, labélisée "Projet alimentaire territorial" par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, permet à tout acteur socio-économique ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de participer à la mise en œuvre de la stratégie définie ;

Numéro	DL260605-DPE04	5/6
Matière	8.1. Domaine de compétence par thèmes - Enseignement	

CONSIDERANT que la charte d'engagement des partenaires du Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg décrit cette stratégie et précise les rôles et les engagements des différents acteurs de la démarche ;

CONSIDERANT les termes d'engagements de la chartre des partenaires ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer ladite charte ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} :

Les termes de la charte d'engagement des partenaires du Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg ci-annexée sont approuvés.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la charte d'engagement des partenaires du Projet Alimentaire territorial de l'Eurométropole de Strasbourg.

Numéro	DL260605-DPE04	6/6
Matière	8.1. Domaine de compétence par thèmes - Enseignement	

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

POUR : 30

CONTRE : 1 VIVET Laurent

ABSTENTION : 4 GENDRAULT Pascale, MADGELAINE Séverine,
DURAND JérémY, LOUIS Lucas

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.